

mots que j'adresse à cette Chambre après-midi, je fais quelques remarques sur la Chambre des communes, ce ne sera point par manque de respect pour cet honorable corps politique, mais ce sera parce que, comme plusieurs sénateurs ici-présents, j'ai eu une assez longue expérience dans cette Chambre-là, et aussi que j'ai maintenant quelques années d'expérience au Sénat.

Dans mon humble opinion, on ne saurait discuter convenablement la constitution des corps législatifs du Dominion, sans prendre en considération le corps législatif tout entier, y compris les deux Chambres. Il y a des gens qui croient que le Canada n'a jamais eu besoin d'une seconde Chambre. Ils sont peut-être nombreux au Canada, ceux qui pensent ainsi. Il y en a d'autres qui croient aussi que nos législatures provinciales n'ont point besoin d'une Chambre haute. Il y a quelques années, n'ayant alors aucune expérience, j'aurais peut-être été, moi-même, un de ceux qui pensent ainsi, mais je déclare ici qu'après 20 années d'expérience à la Chambre des communes et au Sénat, je suis absolument convaincu qu'une seconde Chambre est non seulement désirable, mais nécessaire; et je tiens à déclarer en outre, de peur de l'oublier plus tard, que je suis un de ceux qui pensent que la province d'Ontario commet une grave erreur en n'ayant pas une seconde Chambre. Voici la raison sur laquelle je me base pour penser ainsi: la marche ou la tendance de la législation change avec les années; et, bien que ce changement puisse n'avoir pas été très apparent il y a quelques années, on s'aperçoit certainement dans ces derniers temps que la législation devient trop relâchée. Je ne fais point cette déclaration à cause du caractère politique actuel de la législature d'Ontario. J'en suis venu à cette conclusion bien longtemps avant que le changement eût lieu. La tendance générale de la législation au Canada est vers le relâchement dans les Chambres où les représentants sont élus par la voix du peuple. Il n'est pas nécessaire que j'explique pourquoi il en est ainsi, mais je suis au nombre de ceux qui pensent et qui croient sincèrement que le temps est arrivé où, dans son propre intérêt, Ontario devrait avoir une seconde Chambre.

Si cela est vrai pour les provinces, ce l'est encore bien davantage lorsqu'il s'agit du premier corps législatif, du parlement

du Canada; et dans ce que j'ai à dire ici, je désire être pratique et donner le résultat de ma propre expérience dans les deux Chambres. Lorsque j'entraî pour la première fois à la Chambre des Communes, j'avais été toute ma vie un commerçant, conduisant mes propres affaires à peu près comme je l'entendais. En voyant la manière d'agir de ce corps législatif, j'étais très sincèrement d'opinion qu'un comité de trois personnes aurait bien mieux administré les affaires du Canada que la Chambre des communes de ce pays.

De plus, je croyais que la législation était beaucoup trop lente, que l'on perdait un temps considérable en discussions inutiles. Sur ce point, j'ai tout à fait changé ma manière de voir, et je suis maintenant d'opinion que la législation est bien trop rapide à la Chambre des communes et, dans beaucoup de cas, également trop rapide au Sénat.

Je suis d'opinion que la Chambre des communes devrait donner plus de considération tant aux bills d'intérêt privé qu'à ceux d'intérêt public. Je ne crois pas que cette remarque s'applique au Sénat dans une si large mesure. D'après mon expérience dans les deux Chambres, je suis d'avis qu'en ce qui concerne les bills, le Sénat est une Chambre supérieure, et, en disant cela, je n'entends en aucune manière discréditer la Chambre des communes. Un grand nombre de nos amis du dehors qui critiquent le Sénat, pensant que, parce que cette Chambre ne siège pas aussi longtemps ou autant de jours que la Chambre des communes, elle n'est pas aussi utile; mais, s'ils voulaient se donner la peine de réfléchir un instant, ils se rappelleraient qu'au Sénat, il n'y a point de débats sur le budget, sur les motions de déchéance ou sur les crédits, et qu'un grand nombre de questions de parti qui se discutent à la Chambre des communes ne viennent jamais devant le Sénat. Il serait absolument impossible, même si le Sénat le désirait, que cette Chambre siégeât autant d'heures et autant de jours que les Communes. J'ai entendu d'honorables sénateurs s'opposer aux ajournements du Sénat à cause de l'effet que de tels ajournements pourraient avoir sur le pays. Je ne suis point un de ceux qui pensent ainsi. Bien qu'il soit du devoir du Sénat de traiter soigneusement toutes les questions qui lui